

04-DEC-2003

Travis Chemicals

T-397 Biocide

À UTILISER COMME BIOCIDES DANS LES CHAMPS DE PÉTROLE

COMMERCIAL

GARANTIE: 1-alkyl(C₆-C₁₈)-1,3-diacétate de propane-diamine.... 32,0 %

N^o D'ENREGISTREMENT 20519
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



INFLAMMABLE



CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET: 173,0 kg

Avis de modification

~~TRAVIS CHEMICAL
777 - 8th Avenue S.W., 19th Floor
Calgary, Alberta T2P 3R5~~

BRENNTAG CANADA INC.
43 Jutland Road
Toronto, ON M8Z 2G6

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER : Corrosif. Endommage la peau et les yeux. Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau et les vêtements. Porter des lunettes de sécurité ou un masque protecteur et des gants de caoutchouc durant la manipulation. La déglutition peut être dangereuse, voire fatale. Ne pas contaminer les aliments.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Le présent pesticide est toxique pour les poissons. Ne pas rejeter dans les lacs, cours d'eau, étangs ni dans l'eau publique. Ne pas utiliser dans les champs de pétrole marins ni d'estuaire.

PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux IMMÉDIATEMENT.

PEAU : Laver à fond à l'eau et au savon pour s'assurer que tout le produit a été enlevé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

DÉGLUTITION : Ne pas faire vomir. Boire rapidement de grandes quantités de lait, de blancs d'œuf, de solutions gélatineuses ou, si ces produits ne sont pas disponibles, boire de grandes quantités d'eau. Éviter l'alcool. Appeler un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit le n° d'enregistrement avec vous lorsqu'on demande de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUE

Les dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage gastrique. Des mesures contre un choc circulatoire, une dépression respiratoire et des convulsions peuvent être nécessaires.

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION

Entreposer les fûts dans un endroit protégé loin de la chaleur et du froid. Utiliser de l'équipement approuvé pour le transport de fûts afin d'éviter la perforation ou la rupture des contenants. Ne pas transvaser à l'aide de pression à air.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation

provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement, ainsi que pour le nettoyage des déversements.

6. **POUR LES PETITS DÉVERSEMENTS:** Récupérez le liquide. Absorbés les résidus avec un absorbant solide. **NE PAS REJETER DANS LES EAUX DE SURFACE. , S'ADRESSER AU FABRICANT OU A L'ORGANISME DE REGLEMENTATION PROVINCIAL.**

MODE D'EMPLOI

DANS LA PRODUCTION D'HUILE SECONDAIRE

Pour le contrôle des algues, la formation de boue et les bactéries réduisant le sulfate dans les inondations de champs de pétrole, traiter massivement jusqu'à 600 ppm jusqu'à 6 heures selon ce qui est nécessaire pour obtenir le contrôle. Répéter le traitement une fois la semaine ou au besoin pour garder le contrôle.

Pour le traitement continu, on peut utiliser jusqu'à 200 ppm au début pour obtenir le contrôle avec des niveaux d'entretien de 100 ppm. Les niveaux de contrôle efficace varieront selon les conditions sur le site.

COMPLÉTION DES PUIITS, RECONDITIONNEMENT ET LIQUIDES DE STIMULATION

Pour le contrôle des algues, la formation de boue et les bactéries réduisant le sulfate, les niveaux iront jusqu'à 1 000 ppm dans des conditions normales et on suggère jusqu'à 2 000 ppm pour les contaminations sévères. Pour les fluides de packer, on recommande des doses jusqu'à 200 ppm.

SYSTÈME DE TRANSPORT DU PÉTROLE ET D'ENTREPOSAGE, ET ÉQUIPEMENT DE SURFACE

Pour le contrôle des bactéries dans les pipelines de pétrole brut, doser massivement jusqu'à six litres par centimètre de diamètre par kilomètre de pipeline. Répéter une fois par semaine ou au besoin pour contrôler la situation. La dose appropriée variera selon la sévérité du problème.

On peut utiliser jusqu'à 100 ppm dans l'eau pour les tests hydrostatiques et dans les installations de traitement des eaux et d'entreposage du pétrole brut. Cette eau devrait être utilisée dans les systèmes d'injection de sous-surface uniquement.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.